



**Réserve faunique
des Laurentides**

183

DB33

Régularisation des crues du bassin
versant du lac Kénogami
Saguenay-Lac-Saint-Jean 6211-01-005

Régularisation des crues du bassin versant du lac Kénogami

**Réponses / commentaires aux autorités fédérales concernant les réponses
du promoteur à la première série de questions et commentaires suite au
dépôt de l'étude d'impact**

Avis de la Société des établissements de plein air du Québec concernant les réponses du promoteur à la première série de questions et commentaires suite au dépôt de l'étude d'impact.

■ **Question 122 / Réponse ⇔ commentaire**

Le promoteur ne semble pas avoir compris le sens de notre interrogation, même s'il conçoit que le traitement par composante dans l'analyse d'impact illustre mal les interrelations pouvant exister entre les différentes composantes du milieu (habitat – espèces animales présentes). Dans les faits, nous n'avons jamais suggéré que l'analyse considère la perte de 16,8 km² dans une entité de 7 934 km², mais plutôt la perte d'un milieu particulier et exceptionnellement riche et diversifié du point de vue faunique. Notre connaissance de cet immense territoire que constitue la réserve faunique des Laurentides nous amène à constater que le réservoir Pikauba aura un impact majeur et permanent sur le milieu et les espèces animales présentes. Précisons qu'à l'échelle de l'ensemble du territoire (7 934 km²), on ne retrouve aucun milieu similaire, tant au point de vue de l'habitat (vallée encaissée, microclimat) que de la richesse faunique qu'on y retrouve (nombre d'espèces et en densité).

■ **Question 123 / Réponse ⇔ commentaire**

Localement, l'intensité de l'impact sera forte et de nature permanente. Même en considérant la présence de milieux humides (marais, marécages, herbiers), en s'extensionnant dans les limites de l'aire d'étude, sur quelles certitudes le promoteur se base-t-il pour minimiser ainsi la perte de 495 ha de milieux humides dans ce secteur de la réserve ? Rappelons qu'il s'agit bel et bien d'une perte et que les habitats de même type et de moindre envergure dispersés à l'intérieur de l'aire d'étude ou de la réserve ne pourraient compenser les 495 ha disparus. Compenser sous-entend remplacer les habitats perdus et non substituer théoriquement leurs rôles et fonctions à des milieux déjà existants. D'après l'étude d'impact, aucun habitat similaire ne sera reconstitué suite à la mise en eau. L'étude indique que la nature des futures rives du réservoir associées au patron de fluctuation des niveaux d'eau seront peu propices au développement de la végétation riveraine et de milieux humides en périphérie.

■ **Question 124 / Réponse ⇔ aucun commentaire**

■ Question 125 / Réponse ⇨ commentaire

En ce qui concerne la production piscicole estimée du réservoir Pikauba, la réponse du promoteur nous apparaît incomplète et surtout très théorique... Pour obtenir une certaine capacité de production en omble de fontaine, outre la considération de la superficie du plan d'eau, encore faut-il compter sur des unités de production (frayères) de qualité et en quantité suffisante. Comment s'effectuera la compensation des 16 700 m² de frayères perdus ? En réponse à la question 81, le promoteur mentionne que le rendement potentiel s'établirait à 0,38 kg / ha en tenant compte de la superficie maximale du réservoir. Dans les faits, le rendement potentiel pourrait varier de 0,38 kg / ha à 2,48 kg / ha, tout dépendant si l'on tient compte de la superficie maximale ou minimale du réservoir. Nous rappelons au promoteur que pour des plans d'eau en équilibre du territoire (réf. statistique d'exploitation) abritant des populations d'omble de fontaine en sympatrie, on obtient pour l'ensemble des lacs du secteur de pêche du Gîte du Berger un rendement moyen de 1,17 kg / ha alors que pour le lac aux Montagnais (superficie 287 ha) qui est sous aménagement intensif depuis 1999 (obstacle à la montaison / contrôle d'espèces indésirables / aménagement et conditionnement de frayères à omble de fontaine / relocalisation), le rendement se situe à 0,92 kg / ha.

■ Question 126 / Réponse ⇨ commentaire

La réponse du promoteur va à l'encontre ou semble ignorer les données et informations contenues dans l'étude d'impact. Notre connaissance du territoire nous confirme, et ce, sans aucun doute, la présence d'une grande richesse faunique, tant au point de vue de la diversité (nombre d'espèces en présence) que de la densité exceptionnelle de certaines espèces d'intérêt pour nos produits de chasse (orignal) ou d'écotourisme (castor, loup, orignal, ours noir).

■ Question 127 / Réponse ⇨ commentaire

Puisque les densités d'orignaux observés dans le secteur se situent parmi les plus élevées au Québec et se rapprochent de celles observées dans des régions où la chasse est interdite, nous demeurons persuadés que cette situation n'est pas uniquement imputable à la qualité des habitats d'hiver, mais plutôt à la qualité globale de l'habitat nécessaire dans le cycle annuel de l'orignal. À notre avis, la vallée de la rivière Pikauba constitue un milieu particulier. Dans ce sens, le promoteur ne semble pas en mesure de nous fournir des données qui pourraient nous laisser croire que la perte de ce type de milieu ne pourrait engendrer un impact négatif sur la dynamique de la population d'orignaux. Même une dispersion de cette dernière aurait des conséquences non désirables sur nos opérations de chasse à l'orignal en plan Américain tenues dans le secteur.

■ **Question 128 / Réponse** ⇨ **commentaire regroupé dans celui de la question 132**

■ **Question 129 / Réponse** ⇨ **aucun commentaire**

■ **Question 130 / Réponse** ⇨ **commentaire**

Il est évident que les bêtes affectées se déplaceront dans les secteurs périphériques. Par contre, nous ignorons toujours de quelles façons se répartiront les orignaux sur les secteurs environnants ? Les habitats localisés en périphérie permettront-ils de supporter des densités aussi élevées que celles rencontrées jusqu'alors dans la vallée de la rivière Pikauba ?

La réponse du promoteur en regard de nos interrogations demeure très évasive. Nous demeurons persuadés, compte tenu que nous connaissons très bien le secteur et l'activité de chasse à l'orignal que nous gérons depuis plusieurs années, que l'intensité de l'impact sera forte dans les zones # 66, 64 et 68, et ce, à différentes étapes du projet. Nous insistons sur le fait que la # 64 sera amputée d'une composante majeure, et ce, de façon définitive puisque le changement sera permanent.

■ **Question 131 / Réponse** ⇨ **aucun commentaire**

■ **Question 132 / Réponse** ⇨ **commentaire**

Pour de multiples raisons, la vallée de la rivière Pikauba constitue un des endroits les plus propices au Québec pour la mise en place et le développement d'activités d'écotourisme. Sa proximité de centres urbains et touristiques d'importance, la beauté naturelle des lieux, sa valeur archéologique (camp du XIX^e siècle, site rupestre à pétroglyphe), sa navigabilité et surtout sa grande concentration sur une unité de surface restreinte d'espèces animales « clés » en période estivale et automnale, tels que le castor, l'orignal et le loup, font de ce milieu un endroit unique au Québec. Il est évident que le projet de réservoir sur la rivière Pikauba perturbera de façon permanente et définitive un site naturel exceptionnel du point de vue écotouristique.

■ **Question 133 / Réponse** ⇨ **commentaire**

En ce qui concerne plus particulièrement l'étendue et les ramifications des voies d'accès reliées au projet, nous demandons à nouveau au promoteur d'envisager

les alternatives que nous avons soumises dans notre mémoire (réf. question 134). Ces dernières permettraient d'atténuer au maximum les impacts négatifs liés à la circulation en phase de construction en regard de nos activités de chasse à l'orignal (zones # 66 et 68).

■ **Question 134 / Réponse** ⇨ **se référer au commentaire de la question # 133**

■ **Question 135 / Réponse** ⇨ **aucun commentaire**

■ **Question 136 / Réponse** ⇨ **commentaire**

Développement à suivre, nous attendons le début des discussions pour l'élaboration et la mise en place des mesures compensatoires concernant les zones de chasse à l'orignal du secteur.

■ **Question 137 / Réponse** ⇨ **commentaire**

À la Sépaq, nous visons une implication concrète dans le cadre du processus de surveillance et de suivi environnemental effectué sur le terrain, pour les aspects qui nous touchent directement, et **NON UN ÉCHANGE RÉGULIER D'INFORMATIONS...**

■ **Question 138 / Réponse** ⇨ **commentaire**

Nous aimerions être aussi sûrs que le promoteur que l'impact du projet sera mineur sur la faune et sur les activités de la réserve faunique... Nous verrons ce que nous réserve l'avenir...

■ **Question 139 / Réponse** ⇨ **commentaire**

Nous réitérons notre affirmation concernant l'immense potentiel faunique du secteur de la vallée de la rivière Pikauba, soit la portion de territoire qui sera ennoyée par la création du réservoir Pikauba.

En aucun cas, la Sépaq a fait mention que ce secteur n'avait jamais subi de modifications originant de l'exploitation forestière. Un élément demeure cependant, ce qui confère aujourd'hui à ce secteur un grand potentiel faunique, c'est sans contredit la mosaïque particulière découlant de l'exploitation forestière

passée, les caractéristiques physiques du milieu (vallée encaissée) et la présence de 495 ha de milieux humides.

■ **Question 140 / Réponse** ⇨ **sans commentaire...**

Il est difficile de considérer l'énoncé comme étant une réponse.